

électorale a des lacunes tellement graves qu'elles portent atteinte au principe même de la démocratie.

J'avais rappelé, au cours de la dernière session, que les dispositions de la loi relatives au vote des militaires étaient plus ou moins orthodoxes, surtout si l'on considère que les résultats ne nous parviennent qu'une semaine après l'élection. Il s'ensuit, à mon sens, des conséquences parfois assez graves, puisque le vote des militaires peut entraîner le changement d'allégeance politique d'une circonscription électorale. C'est donc une lacune qu'il faut combler.

Il existe évidemment toute une série de solutions que le comité aura à étudier. Nous espérons que les recommandations qui y seront faites pourront viser à combler ces lacunes et à améliorer la loi électorale.

Quant au droit de vote à l'âge de 18 ans, nous ne nous y opposons pas en principe, même s'il faudra étudier tous les aspects de cette nouvelle réglementation.

Il faudrait également penser à trouver les moyens afin que toute la population puisse exprimer son choix lors d'une élection. Il faudrait peut-être même étudier la possibilité de rendre le vote obligatoire, du moins sous une certaine forme.

L'aspect le plus important de tout cela, c'est celui sur lequel s'est attardé mon préopinant, savoir les deux articles qui sont précisément exclus, selon la résolution actuellement à l'étude.

La loi électorale, par tous ses autres articles, aurait beau être un chef-d'œuvre de perfection, il n'en demeure pas moins que nous détruirions toute la valeur des autres articles, si nous n'améliorions pas le libellé des articles 62 et 63, car nous savons fort bien que c'est quand il s'agit de dépenses électorales que nous avons malheureusement la possibilité d'agir à l'encontre de la démocratie. Lorsque l'élection de représentants du peuple dépend exclusivement de la publicité,—et parler de publicité, c'est parler de dépenses—c'est injuste non seulement pour le candidat qui peut souffrir d'un manque de publicité, faute d'argent, mais surtout pour la population dont le jugement, en période électorale, peut être faussé par une publicité de mauvais aloi.

Il est inutile de donner trop d'exemples à ce sujet-là. Nous savons tous que, grâce aux articles 62 et 63, nous pouvons jouer une grande comédie. Il s'agit tout simplement d'analyser le rapport des dépenses électorales que doivent faire tous les candidats pour se rendre compte qu'il s'agit d'une farce monumentale. Plusieurs milliers de dollars sont parfois dépensés dans certaines circonscriptions et l'on n'en déclare que quelques-uns.

S'il y a atteinte à la démocratie, je le répète, c'est bien quand on gagne des élections grâce à une caisse électorale et à une publicité qui n'est pas de bon aloi.

C'est facile à expliquer, puisqu'on arrive à nous faire acheter, grâce à la publicité, des produits, dont nous n'avons nullement besoin. C'est encore arrivé en 1968. On nous a imposé un produit par la publicité. C'est un fait psychologique: les gens, sous la force de la pression exercée au moyen de la publicité, finissent par céder.

Et l'on aboutit aux résultats suivants: beaucoup trop souvent, les dirigeants ne sont pas nécessairement ceux que le peuple désire.

Le jeu de la démocratie est donc faussé à la base par le jeu de la caisse électorale et des dépenses électorales. On devrait commencer immédiatement à trouver des solutions à ce problème, sinon on continuera de faire rire de soi par la population.

Quant à moi, j'ai fait le calcul de certaines dépenses très visibles et, si je les compare à celles qui sont déclarées, je ne peux que rire. Doit-on continuer de démontrer ainsi à toute la population que nous jouons une grande comédie? Soyons raisonnables, réfléchissons et faisons-nous un devoir de changer ces situations que je qualifierais d'abominables.

Quant à moi, je ne voudrais pas avoir à avouer que j'ai été élu grâce à une caisse électorale. En effet, je peux affirmer à la Chambre que la somme de \$1,344,50, que j'ai déclarée dans mon rapport de dépenses électorales, est bien réelle. Je n'ai pas dépensé un cent de plus dans la circonscription de Champlain et je défie quiconque de prouver le contraire.

Ainsi, des gens, qui, honnêtement, essaient d'exprimer leurs opinions à la population selon leurs moyens, doivent lutter contre une machine infernale mue par la toute-puissante finance.

● (5.00 p.m.)

Il existe un problème beaucoup plus grave que celui de savoir si l'on doit faire voter les jeunes à 18, 19, 20 ou 21 ans. En effet, il faut trouver les moyens de découvrir quels sont les représentants que le peuple désire, et ce sans pressions indues, sans fausse publicité, sans autre chose que l'honnêteté tout court.

A ce sujet, le Ralliement créditiste a toujours démontré, depuis quelques années, qu'il était possible de faire des élections sans argent ou avec un minimum d'argent.

Il y aurait donc lieu de commencer tout de suite à étudier l'opportunité de limiter les dépenses électorales et de penser immédiatement à déterminer les moyens de donner